

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878  
Version : 2.0 Date de révision : 29-09-2022  
Nom commercial : Verranne

Page 1 de 8  
Date d'impression : 5-7-2024

Ce produit est un article conforme à la réglementation (CE) no 1907/2006 (REACH). Par conséquent, il n'est pas obligatoire d'émettre une fiche de données de sécurité. Ce document est fourni à titre informatif uniquement et n'est pas soumis aux critères formels en matière de fiches de données de sécurité exigés par les réglementations REACH.

## **SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identification du produit :**

Nom du produit : Verranne.  
Synonymes : E Glass, R Glass, S2 Glass, Glass Roving, Verranne Glass fibre produit

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Utilisation : Equilibré et unidirectionnel textile en fil de fibres de verre.

### **1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

Distributeur responsable : ASSYST sprl / A.S.O.W. sprl  
Hellegatstraat 13a  
2590 Berlaar  
Belgique  
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27  
Site web : [www.assyst.org](http://www.assyst.org) / [www.artsuppliesonweb.com](http://www.artsuppliesonweb.com)  
Courriel : [ao@assyst.org](mailto:ao@assyst.org) / [vera.opsommer@assyst.org](mailto:vera.opsommer@assyst.org)

### **1.4 Numéro de téléphone d'urgence :**

Pour la Belgique: Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

**Centres Antipoison et de Toxicovigilance**

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange :**

#### **Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement européen n° 1272/2008 (CLP).

Dangers physiques : Non classé.  
Dangers pour la santé humaine : Non classé.  
Dangers pour l'environnement : Non classé.

### **2.2 Éléments d'étiquetage :**

#### **Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] : .**

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement européen n° 1272/2008 (CLP).

### **2.3 Autres dangers :**

Fibre de verre à filaments continus n'est pas considérée comme une substance dangereuse conformément à la réglementation (CE) No 1272/2008 (CLP).

Fibre de verre à filaments continus n'étant pas considéré comme respirable.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878  
Version : 2.0 Date de révision : 29-09-2022  
Nom commercial : Verranne

Page 2 de 8  
Date d'impression : 5-7-2024

L'Organisation Mondiale pour la Santé définit une fibre respirable comme une fibre ayant un diamètre (d) < 3 µm, une longueur (l) > 5 µm et un rapport l/d ≥ 3.  
Les filaments sont des irritants mécaniques et peuvent provoquer une irritation passagère de la bouche, du nez et de la gorge.  
Le contact avec la peau ou les yeux peut provoquer des démangeaisons et une irritation passagère.  
L'ingestion peut provoquer une irritation mécanique passagère des voies digestives.  
Les affections préexistantes telles que les atteintes respiratoires ou cutanées peuvent être aggravées en cas d'exposition au produit ou aux poussières/particules générées par l'usinage /le broyage du produit séché  
Isolant électrique, qui peut générer de l'électricité statique.

### **SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**

#### **3.2 Mélange :**

##### **Commentaires sur la composition**

Fibre de verre filamenteuse continue (Type E, R, D, S2) constituée d'oxydes de silice, d'aluminium, de calcium, de bore et de magnésium dans un état amorphe vitreux.

Diamètre du filament : > 3µm.

N° CAS 65997-17-3 , >99% w/w.

### **SECTION 4 : Mesures de premiers secours**

#### **4.1 Description des mesures de premiers secours :**

##### **Inhalation**

En cas de signes de détresse respiratoire, les personnes affectées doivent être déplacées à l'air frais et mises au repos en attendant l'arrivée du médecin.

##### **Ingestion**

En cas d'ingestion de fibres du produit, rincer immédiatement la bouche plusieurs fois avec de l'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir.

Si nécessaire, faire boire de petites gorgées d'eau à la personne affectée.

Consulter un médecin.

##### **Contact cutané**

En cas de contact cutané avec le produit ou avec des poussières ou particules provenant du produit séché, laver immédiatement la peau avec un savon doux et de l'eau à température ambiante ou fraîche.

Retirer les fibres à l'aide d'un chiffon doux.

Pour éviter toute irritation supplémentaire, ne pas frotter ou gratter les zones irritées, car cela pourrait enfoncer les fibres dans la peau.

Consulter immédiatement un médecin si l'irritation persiste.

##### **Contact oculaire**

La contamination par les fibres doit être éliminée en rinçant à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :**

##### **Information général**

Les filaments sont des irritants mécaniques et peuvent provoquer une irritation passagère de la bouche, du nez et de la gorge.

Le contact avec la peau ou les yeux peut provoquer des démangeaisons et une irritation passagère.

L'ingestion peut provoquer une irritation mécanique passagère des voies digestives.

Les affections préexistantes telles que les atteintes respiratoires ou cutanées peuvent être aggravées en cas d'exposition au produit ou aux poussières/particules générées par l'usinage /le broyage du produit séché.

#### **4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :**

##### **Indications pour le médecin.**

Aucune recommandation particulière.

En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878  
Version : 2.0 Date de révision : 29-09-2022  
Nom commercial : Verranne

Page 3 de 8  
Date d'impression : 5-7-2024

### **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction :**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

##### **Dangers particuliers**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

##### **Produits de combustion dangereux**

Dans une situation d'urgence pouvant générer une augmentation de la température, des émissions de gaz et de vapeurs toxiques sont possibles.

Les produits de la combustion et de la décomposition varient en fonction d'autres matériaux présents dans le feu.

#### **5.3 Conseils aux pompiers :**

##### **Équipements de protection particuliers pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

#### **5.4 Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

### **SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

##### **Précautions individuelles**

Étant donné la nature physique du produit, en cas d'émission accidentelle, le port d'un habit de protection particulier n'est pas exigé.

#### **6.2 Précautions environnementales :**

##### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Étant donné la nature physique de ce produit, sa dissémination dans l'environnement via les canalisations et les cours d'eau, est impossible.

#### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :**

##### **Méthodes de nettoyage**

Nettoyez la zone contaminée et éliminez le produit et le matériel de nettoyage conformément aux règles en vigueur.

#### **6.4 Référence à d'autres sections :**

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### **SECTION 7 : Manipulation et stockage :**

#### **7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :**

##### **Précautions d'utilisations**

Éviter tout contact direct avec le produit.

Éviter d'inhaler les filaments ou les poussières/particules générées pendant les opérations de transformation.

Si possible, prévoir un système d'extraction et de collecte des poussières dans les zones de manipulation.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Utiliser une crème hydratante adaptée pour éviter que la peau ne sèche.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :**

##### **Précautions de stockage**

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

#### **7.3 Utilisation finale spécifique :**

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878  
Version : 2.0 Date de révision : 29-09-2022  
Nom commercial : Verranne

Page 4 de 8  
Date d'impression : 5-7-2024

Comme ce produit est un article, cette section n'est pas applicable.

## **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle :**

#### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s)

### **8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :**

#### **Equipements de protection**

Masque, gants, lunettes.

#### **Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante.

#### **Protection des yeux/du visage**

Protection des yeux :

Portez des lunettes de sécurité ou un masque lors de l'usinage avec des outils mécaniques.

#### **Protection des mains :**

Il est conseillé de porter des gants de protection pour manipuler ce produit.

#### **Autre protection de la peau et du corps**

Recommandation : Veiller à protéger les avant-bras à l'aide de gants longs, de manchons jetables ou de combinaisons/blouses à manches longues.

Une irritation apparaît souvent au niveau des points de pression tels que les poignets, la taille, le cou et entre les doigts.

#### **Protection respiratoire**

Pour améliorer le confort, il est possible de porter un masque anti-poussières agréé si des fibres ou des particules sont présentes.

## **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :**

Aspect :	La surface du textile est en fil constitué de filaments tissés.
Couleur :	Blanc.
Odeur :	Sans odeur.
Seuil olfactif :	Non significatif car il n'y a pas d'effet toxique.
pH :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Point de fusion (Softening ASTM C-338):	~650°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Point d'éclair :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Taux d'évaporation :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Pression de vapeur :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Densité de vapeur :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Densité relative :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Solubilité(s) :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878  
Version : 2.0 Date de révision : 29-09-2022  
Nom commercial : Verranne

Page 5 de 8  
Date d'impression : 5-7-2024

Température d'auto inflammabilité :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Viscosité :	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Propriétés explosives :	N'est pas conforme aux critères de classification en tant qu'explosif.
Propriétés comburantes :	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
Commentaires :	Les valeurs indiquées ne correspondent pas nécessairement aux spécifications du produit. Voir les fiches de données techniques pour obtenir les spécifications exactes.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information requise.

### **SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité :

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2 Stabilité chimique :

Stable à température ambiante normale.

#### 10.3 Réactions dangereuses potentielles :

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter :

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

#### 10.5 Matériaux en interaction chimique :

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

Dans une situation d'urgence pouvant générer une augmentation de la température, des émissions de gaz et de vapeurs toxiques sont possibles.

Les produits de la combustion et de la décomposition varient en fonction d'autres matériaux présents dans le feu.

### **SECTION 11 : Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

##### **Effets toxicologiques:**

Non considéré comme dangereux pour la santé selon la législation en vigueur.

Fibre de verre à filaments continus n'est pas considérée comme une substance dangereuse conformément à la réglementation (CE) No 1272/2008 (CLP).

Fibre de verre à filaments continus n'étant pas considéré comme respirable.

L'Organisation Mondiale pour la Santé définit une fibre respirable comme une fibre ayant un diamètre (d) < 3 µm, une longueur (l) > 5 µm et un rapport l/d ≥ 3.

Les fibres de verre à filaments continus figurent sur la liste de l'IARC (agence internationale de recherche sur le cancer) comme appartenant au Groupe 3 (non classifiable comme carcinogène pour l'être humain).

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### **Propriétés perturbatrices hormonales**

La substance/le mélange ne contient aucun composant susceptible d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission au niveau de 0,1 % ou plus.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878  
Version : 2.0 Date de révision : 29-09-2022  
Nom commercial : Verranne

Page 6 de 8  
Date d'impression : 5-7-2024

## **SECTION 12 : Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité :

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.

### 12.3 Bioaccumulation :

Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Comme ce produit est un article, cette section n'est pas applicable.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Pas de données disponibles.

### 12.7 Autres effets nocifs :

Aucun connu.

## **SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

### 14.2 Dénomination appropriée de la cargaison selon les règlements types de l'ONU

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

### 14.4 Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

### 14.5 Risques environnementaux

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Produit ne pouvant être transporté en grande quantité.

## **SECTION 15 : Informations statutaires**

### 15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

#### **Réglementations nationales**

Ce produit et ses composants sont considérés être un Article dont la libération est non intentionnelle conformément au Règlement REACH EC N° 1907/2006.

#### **Union Européenne :**

Fibre de verre à filaments continus n'est pas considérée comme une substance dangereuse conformément à la réglementation (CE) No 1272/2008 (CLP).

Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation de l'Annex XIV du règlement REACH N°1907/2006, ni de substances extrêmement préoccupantes en accord avec l'article 59(10) ayant une concentration >0,1% (p/p).

#### **US, EPA, TSCA :**

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878  
Version : 2.0 Date de révision : 29-09-2022  
Nom commercial : Verranne

Page 7 de 8  
Date d'impression : 5-7-2024

Ce produit est un article, tel que défini par la loi TSCA (Loi relative au contrôle des substances toxiques), et ne doit pas nécessairement figurer aux Etats-Unis dans l'inventaire TSCA de l'EPA (Agence américaine pour la protection de l'environnement).

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Etant donné que ce produit est un article, il n'est pas nécessaire de communiquer les évaluations de la sécurité chimique des composants.

### **SECTION 16 : Autres informations**

#### **Texte complet des autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals ; ASTM - American Association for the Testing of Materials ; bw - Body Weight ; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; DSL - Liste des substances utilisées à l'intérieur (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; EC-Number - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x% ; EmS - Emergency Schedule ; ENCS - Existing and New Chemicals (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x% ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association du transport aérien international ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory of Existing Chemicals ; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.o.s. - Non spécifié autrement ; NO(A)EC - Pas d'effet discernable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet discernable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet discernable sur la capacité de chargement ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques ; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitatives) ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; TDAA - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance of Very High Concern ; TCSI - Taiwanese Inventory of Chemical Substances ; TECL - Inventory of Chemical Substances Existing in Thailand ; TRGS - Technical Regulation on Hazardous Substances ; TSCA - Toxic Substances Control Act (USA) ; UN - United Nations ; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

#### **Plus d'informations**

##### **Conseils en matière de formation :**

Fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

#### **Information générale**

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément aux exigences du règlement de la Commission (CE) No 1907/2006, Annexe II, modifié.

Le produit doit être utilisé selon une bonne pratique d'hygiène industrielle et se conformer à toutes exigences légales. Toutes les informations ont été réunies avec la diligence requise et sont basées sur l'étendue actuelle de notre connaissance. Leur but est de décrire le produit du point de vue sécurité et ne doivent donc pas être

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Version : 2.0

Date de révision : 29-09-2022

Page 8 de 8

Date d'impression : 5-7-2024

Nom commercial : Verranne

interprétées comme une garantie d'aucune propriété particulière. Tous les produits sont fournis sous réserve de nos CGV standard qui contiennent des limitations de responsabilité.